PROCÈS-VERBAL du conseil exécutif de l'AFELC-UQAM Tenu 09 octobre 2018 à 17h16 au J-1180.LOCAL du Pavillon Judith-Jasmin : 405, rue Sainte-Catherine Est, H2L 2C4

ÉTAIENT PRÉSENT.E. S. :
M. Félix Biot, responsable à la coordination
Mme Chanel Vincent-Dubé, responsable aux affaires financières
Mme Émy Girard, responsable aux affaires administratives
Mme Amanda Masson , responsable aux affaires sociopolitiques
Mme Marjorie Leblanc, responsable aux communications
Émeric Hébert, responsable aux affaires socioculturelles
Mme Sandrine Loiselle, responsable aux affaires académiques
M. Julien Robitaille-Brisson, responsable aux affaires Uqamiennes

ÉTAIENT ABSENT.E. S :

0. Ouverture et procédures

IL EST PROPOSÉ d'ouvrir la rencontre.
Dûment proposée et appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

IL EST PROPOSÉ de nommer Félix à l'animation de la rencontre et Émy à la prise de note.
Dûment proposée et appuyée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
Ouverture à 17h16

IL EST PROPOSÉ d'adopter l'ordre du jour suivant :

0. *Procédures initiales*
1. *Opération Mangouste*
2. *Politique de bureau*
3. *SVE*
4. *Pérennité AFELC*
5. *Chalet*
6. *Photos exécutants*
7. *Varia*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. Opération Mangouste

Considérant leur biais énumérés la semaine dernière. Considérant le malaise émis par certaines personnes membres.

1.1 Il est proposé : Que soient exclus des discussions concernant le projet mangouste, jusqu'à nouvel ordre, Félix Biot, Émeric Hébert et Chanel Vincent-Dubé .

Discussion sur la proposition

Considérant que c'est une proposition d'amendement,

1.1.1 Il est proposé : Remplacer jusqu'à nouvel ordre par «*seulement en présence des personnes victime ou personnes connexe »*

Adopté à majorité

Considérant leur biais énumérés la semaine dernière. Considérant le malaise émis par certaines personnes membres.

Retour sur la proposition principale : Que soient exclus des discussions concernant le projet mangouste, seulement en présence des personnes victime ou personnes connexe, Félix Biot, Émeric Hébert et Chanel Vincent-Dubé.

Battu à majorité

Il est proposé : Que Marjorie soit responsables du projet mangouste avec les personnes concernées.

Adopté à l'unanimité

Considérant que c'est proposition privilégiée,
Il est proposé: de faire une pause de 18h30 à 18h35.

Adopté à l'unanimité

2. **Politique de bureau**

Il y a eu une affiche dans notre local et il y a eu des opinion partagé sur cette affiche, des décisions ont été prises, sans l'accord de tout le monde. Donc, il ne reste qu'à savoir s'il faut instaurer une procédure/politique d'affichage? Est-ce que ce serait l'une des responsabilités de la responsable aux communications?

Il est proposé :

1. **Que, dans l'absence d'une politique d'affichage permanente, l'affichage dans le bureau, dans les babillards de l'AFELC, sur les vecteurs de communications officiels de l'AFELC, soit systématiquement approuvé au préalable en réunion délibérante du conseil exécutif.**

Battu à majorité

2. **Que la responsable aux communications soit mandatée de rédiger la dite politique d'affichage. Possiblement avec l'aide d'un comité ad hoc composé de**

Considérant que c'est proposition d'amendement,
Il est proposé : Sur la proposition 2, de remplacer « la dite » par « une » et de rayer de « Possiblement » à «de ».

Adopté à l'unanimité

Tel qu'amendé : Que la responsable aux communications soit mandatée de rédiger une politique d'affichage.

Adopté à l'unanimité

3. **Que, dans l'avenir, l'exécutif se retienne de vandaliser les œuvres d'art faites par les membres de l'association.**

Il est proposé : De changer le mot « vandaliser » de «changer de quelconque façon ».

Amanda et Chanel ont quitté à 19:13

Adopté à l'unanimité

Tel qu'amendé : Que, dans l'avenir, l'exécutif se retienne de changer de quelconque façon les œuvres d'art faites par les membres de l'association.

Adopté à l'unanimité

Retour de Chanel et Amanda à 19:17

4. Il est proposé : Que les propositions faites sur le groupe Facebook du CE soient approuvées à l'unanimité, sinon qu'elles soient apportées en réunion délibérante du conseil exécutif.

Adopté à majorité

Considérant que c'est une proposition privilégié,
Il est proposé : De scinder toutes les propositions. Pour qu'elle devienne 4 propositions.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé : La responsable au communication soit la personne référente pour tout ce qui concerne l'affichage et que si elle a un doute, qu'elle se réfère au conseil exécutif.

Adopté à l'unanimité

Considérant le safe space que l'exécutif tente de préserver dans les locaux de l'association.
Il est proposé : Que toutes formes de violence soit prohibée des locaux d'association et que les contrevenant soient expulsés des locaux.

Adopté à l'unanimité

Considérant que l'espace de l'AFELC est un espace de travail. Considérant le nombre de nos membres.
Il est proposé : que le j-1190, local officiel de l'association des étudiant.e.s en langues et communication ne soit utilisé que comme local de travail pour les personnes exécutantes. De ce fait, nul ne pourra utiliser le local comme entrepôt.

Battu à l'unanimité

Considérant l'utilité de bureau du local d'association.
Il est proposé : Que l'on demande aux membres non-exécutants de ne pas y entreposer leur effets personnels.

Adopté à l'unanimité

3. SVE

Considérant que c'est une proposition privilégiée,
Il est proposé : De présentation de dix minutes de la part de Chanel et Julien concernant leur rencontre avec les SVE.

Adopté à l'unanimité

Suggestion de publier les informations concernant les heures de bibliothèque aux mi-session et fin de session ainsi que de partager d'autres informations. Décider qui allait siégé au comité. Poste sur un comité pour l'environnement à combler, aller en AG ou en exécutif. Pour les choix des comités reflète l'association étudiante. Suggestion de reparler de qui irait sur quel comité après la fin de semaine au chalet avant de prendre des décisions.

4. **Pérennité AFELC**

Il est proposé : Que les personnes suivantes, monsieur Félix Biot et madame Chanel Vincent-Dubé soient autorisé à signer les chèques, retraits, autorisations de virements, au filo portant le numéro: 227588 pour et au nom de : Association facultaire étudiante de langues et communication de l'UNiversité Québec à Montréal et que deux signatures sur deux seront désormais requise(s) pour honorer un chèque. Seules ces personnes seront désormais autorisées à signer les effets bancaires du comptes.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé : De détruire les documents fiscaux des deux paliers de gouvernements avant les années 2008.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé : Que la personne responsable au finance ait accès à la petite caisse.

Adopté à l'unanimité

Considérant que c'est une proposition d'amendement,

Il est proposé : De rajouter que le coordo ait aussi accès à la petite caisse.

Battu à majorité

Considérant que c'est une proposition d'amendement,

Il est proposé : De changer « la personne responsable au finance » par « les personnes signataire au compte »

Adopté à unanimité

Tel qu'amendé : Que les personnes signataire au compte aient accès à la petite caisse.

Adopté à unanimité

5. **Chalet**

La façon de se déplacer pour se rendre au chalet.
Le coordonnateur quitte à 20:30

Considérant que c'est une proposition privilégiée,

Il est proposé : : De changer le présidium et qu'Émeric soit à l'animation

Adoptée à l'unanimité

Considérant que c'est une proposition privilégiée,
Il est proposé : de fermeture à 20:41

Adoptée à l'unanimité